

L'État n'a pas pris ses responsabilités

Par Didier Rykner, directeur de la rédaction de La Tribune de l'Art (Journal du dimanche, 14/4)*

Il y a cinq ans, nous regardions l'impensable : Notre-Dame brûlait. Aujourd'hui, les plaies se referment. Si la restauration de la cathédrale ne sera pas terminée cette année, comme le souhaitait le président, nous pourrions néanmoins entrer à nouveau dans l'édifice fin 2024. Et la flèche reconstruite apparaît désormais aux yeux de tous comme un symbole de cette renaissance.

Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de pénétrer dans le monument pendant les travaux, le choc sera réel : jamais nous n'aurons vu l'intérieur aussi propre, aussi lumineux. Métamorphosé. Indiscutablement, les travaux ont pour l'essentiel été bien menés. L'argent était là, fourni non par l'État, pourtant propriétaire et responsable de la cathédrale, mais par la générosité des mécènes. Entre les défiscalisations qui n'ont pas eu lieu et la TVA payée par les travaux, la restauration, bien loin de lui coûter, lui rapportera.

S'il y avait une morale dans cette affaire, elle ne serait pas glorieuse : l'État profite financièrement de cet incendie, se vante de la restauration, mais ses responsabilités dans la survenue du drame ne seront jamais sanctionnées. Celles-ci sont pourtant écrasantes : surveillance insuffisante, avec un seul vigile, employé d'une société extérieure, qui n'était pas formé au système de sécurité de la cathédrale et recommençait une nouvelle journée faute d'avoir un remplaçant. Ne comprenant pas l'alerte, il a pensé dans un premier temps que le feu avait pris dans la sacristie. Le temps de vérifier et d'appeler les pompiers, trois quarts d'heure s'étaient écoulés. Autant dire une éternité qui a permis au feu de s'étendre sans obstacle. Aucun bras articulé n'était disponible à Paris pour l'attaquer à une hauteur suffisante, et il a fallu les faire venir de Versailles. Encore du temps de perdu ! À quoi se sont ajoutées des colonnes sèches inutilisables, obligeant les pompiers à monter jusqu'au foyer avec leurs tuyaux d'incendie...

Moins de trois ans plus tôt, un rapport sur la sécurité de la cathédrale avait été demandé au CNRS. Celui-ci avait conclu à la grande vulnérabilité de l'édifice à l'incendie. Que croyez-vous que fit la ministre de la Culture de l'époque de ce rapport ? Il fut classé verticalement, et aucune mesure ne fut prise.

Par ailleurs, l'incendie de l'hôtel Lambert avait confirmé en 2013 que les monuments étaient particulièrement menacés par le feu lors des travaux de restauration. Si rien ne prouve, en l'absence de résultats de l'enquête, que c'est celui-ci qui a contribué au sinistre, et si rien n'indique que les précautions légales n'aient pas été prises, il faut rappeler que celles-ci, pour un monument comme Notre-Dame, sont les mêmes que s'il s'agissait d'un bâtiment sans intérêt. Là encore, l'État s'est distingué en ne légiférant jamais pour augmenter les contraintes des chantiers sur les monuments historiques.

Malgré ces constats irréfutables, aucune enquête administrative n'a été diligentée. L'incendie, c'est la faute à pas de chance semble-t-on vouloir faire croire en haut lieu. C'est le contraire. S'il s'agit, contrairement à ce que les complotistes voudraient faire croire, d'un incendie accidentel, cet accident a des responsables...

Pourtant, M. Macron et le ministère de la Culture continuent à maltraiter Notre-Dame. Si la création d'un musée de l'Œuvre, que chacun appelait de ses vœux, est une bonne nouvelle – qui reste cependant à concrétiser –, plusieurs décisions récentes sont inadmissibles.

D'abord, il est désolant de ne pas poursuivre les fouilles archéologiques au niveau du chœur, pour trouver les sculptures du jubé qui y restent enfouies. Pourtant, il est possible de mener ce chantier, qui ne devrait pas durer plus d'un an, tout en ouvrant la cathédrale au public. Il est vrai que récemment, et pour aller plus vite, des vestiges au sud du monument ont été sauvagement détruits sans être étudiés.

Ensuite, la cathédrale doit être rendue à sa splendeur passée sans y ajouter les caprices du président et de l'archevêque qui veulent faire disparaître ce que l'incendie a épargné : les vitraux de Viollet-le-Duc dans six chapelles du bas-côté droit. Pour ne rien dire de la volonté du clergé d'agrandir l'orgue de chœur en installant dans les tribunes des extensions qui cacheront une partie de l'architecture médiévale.

Notre-Dame n'est pas la propriété d'Emmanuel Macron, pas davantage celle de l'archevêque de Paris. Elle appartient à tous les Français, croyants ou non croyants, et au-delà à l'humanité entière, qui a été bouleversée par ce drame. Elle appartient aussi à ceux qui ont donné leur argent pour qu'elle soit restaurée dans le respect de son pass

(*) *auteur de Notre-Dame. Une affaire d'État, Les Belles Lettres, 272 pages, 17,50 euros.*